

# Domaine Public

1 8 3 1

Edition PDF  
du 6 juillet 2009

Les articles mis en ligne  
depuis DP 1830  
du 29 juin 2009

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un  
point de vue de  
gauche, réformiste  
et indépendant.

En continu, avec  
liens et réactions, sur  
**domainepublic.ch**

---

## Dans ce numéro

### **Election du Conseil fédéral: encore un tour de carrousel**

Pourquoi l'élection des conseillers fédéraux par le  
peuple, maintes fois proposée, ne s'est pas imposée  
(Jean-Daniel Delley)

### **Johnny le généreux**

Des bienfaits collatéraux du forfait fiscal  
(André Gavillet)

### **Cessez-le-feu dans la guerre du lait**

Une entente forcée «à la suisse»  
remplace le contingentement étatique  
(Albert Tille)

### **Nucléaire: le combat de coqs de trois entreprises de service public**

Le long feuilleton de l'hypocrisie de la politique  
énergétique qui n'est en définitive qu'une histoire de  
gros sous (Jean-Daniel Delley)

### **Les voies de la Maturité doivent rester ouvertes**

La diversité existant d'un canton à l'autre  
n'est pas forcément néfaste, mais des passerelles  
sont à encourager pour une formation optimale  
(Daniel Schöni Bartoli)

### **Pas de conseiller fédéral pour Federer**

La Suisse officielle ignore le plus grand sportif de tous  
les temps (Alex Dépraz)

## **Election du Conseil fédéral: encore un tour de carrousel**

### *Pourquoi l'élection des conseillers fédéraux par le peuple, maintes fois proposée, ne s'est pas imposée*

Jean-Daniel Delley (5 juillet 2009)

L'UDC zurichoise remet sur le tapis la question de l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Au mois d'août prochain, elle veut convaincre l'assemblée des délégués suisses de lancer une initiative populaire. Son objectif déclaré, mettre fin à l'opacité et aux magouilles qui caractérisent la procédure actuelle. Les durs zurichois ne manquent pas de courage. Ils savent que l'UDC ne part pas gagnante en cas d'élection populaire du gouvernement. On connaît la difficulté du parti à imposer ses candidats, perçus comme peu consensuels, dans les exécutifs cantonaux et des villes. Par contre, vu le rapport de force, une élection populaire au scrutin majoritaire pourrait conduire à exclure la gauche du Conseil fédéral. Voilà probablement l'objectif véritable de l'UDC.

Depuis une décennie, les nationalistes conservateurs menacent de lancer une telle initiative, sans jamais passer à l'acte. L'idée sert de moyen de pression sur l'Assemblée fédérale pour hisser Christoph Blocher au gouvernement. Auparavant la gauche, interdite d'exécutif, avait tenté sans succès – 1900 et 1942 – de substituer le peuple à l'Assemblée fédérale.

Contre cette innovation, on invoque le plus souvent la

difficulté d'assurer la représentation des minorités. L'argument ne tient pas; techniquement la garantie de cette représentation ne pose pas de problème, comme l'illustre la procédure cantonale bernoise qui réserve un siège aux districts francophones jurassiens.

Faut-il vraiment avoir peur d'une élection populaire? Finalement ce mode de scrutin fonctionne à satisfaction dans les cantons, dont les souverains ont fait preuve de discernement en écartant les candidats trop extrémistes et en veillant à un certain équilibre politique.

Le problème se pose de manière différente au niveau fédéral. Dans le cadre d'une circonscription électorale unique, le peuple aurait peine à connaître les candidats. Le risque n'est pas à négliger de l'émergence de magistrats dont la principale qualité, si ce n'est la seule, serait l'aura médiatique. Le rôle de sélection des partis s'en trouverait renforcé, et par là même la dépendance des élus à l'égard de leur formation politique. Cette dépendance accrue rendrait plus difficile le fonctionnement du collège. Mais surtout l'élection populaire du Conseil fédéral conférerait à l'exécutif une légitimité qui affaiblirait le

pouvoir législatif. Aujourd'hui déjà le Parlement peine à s'affirmer face à un exécutif qui peut s'appuyer sur une forte administration. On observe ce phénomène dans les cantons où les exécutifs dominent assez largement leurs parlements de milice.

La procédure actuelle n'est pas pour autant exempte de faiblesses. L'élection du Conseil fédéral s'apparente parfois à une loterie peu digne d'institutions démocratique. Une loterie favorisée par l'élection individuelle des magistrats par ordre d'ancienneté. Le Centre pour la réforme des institutions suisses a proposé sans succès un scrutin de liste à deux tours. Cette proposition implique que les partis se mettent d'accord sur un programme minimum. C'est trop demander à un système politique qui ne connaît pas les instruments de contrôle d'un régime parlementaire (DP 1886) et qui vit d'alliances changeantes selon les dossiers. Par contre l'élection en bloc du Conseil fédéral permettrait de minimiser les petits jeux de coulisse auxquels se prêtent les parlementaires, comme pour compenser, le temps d'une élection, le joug gouvernemental qu'ils doivent subir tout au long de la législature.

## Johnny le généreux

### *Des bienfaits collatéraux du forfait fiscal*

André Gavillet (6 juillet 2009)

Peu avant que Johnny Halliday donne son méga-concert au stade de la Praille, à Genève, il fut annoncé par la RSR et confirmé ultérieurement que la totalité de la recette nette serait versée comme un don à l'Unicef.

La générosité de Johnny et sa sensibilité à l'enfance ne sont plus à démontrer. Elles ont été prouvées par l'acte.

Toutefois, à Genève, la prudence s'est mêlée au bon cœur, magnanime. Car Johnny, nul ne l'ignore, est au bénéfice, résidant à Gstaad, d'un forfait fiscal. Or la clause de base des forfaits exige que le contribuable n'exerce pas d'activité lucrative en Suisse. Le méga-concert y contrevenait ostensiblement. Un fiscaliste a dû convaincre le chanteur que, s'il faisait don de la recette, l'activité pourrait être déclarée

sans but lucratif.

En réalité, il y a eu activité commerciale, imposable, puis affectation du bénéfice – à juger selon les règles de déductibilité des dons. Mais le fisc bernois ne se montrera pas à ce degré tâtilon.

D'égoïste par nature, le forfait fiscal se révèle, exceptionnellement, charitable.

## Cessez-le-feu dans la guerre du lait

### *Une entente forcée «à la suisse» remplace le contingentement étatique*

Albert Tille (3 juillet 2009)

Les paysans peuvent reprendre leur souffle. Un premier coup de frein vient d'être donné à la dégringolade du prix du lait. Producteurs, transformateurs et distributeurs viennent de créer l'Interprofession du lait pour régler en commun un marché chaotique. La fin du contingentement imposé par la Confédération, survenue en pleine crise de surproduction mondiale (DP 1821), a provoqué en quelque mois une chute de 20 centimes du prix à la sortie de l'étable.

Emmi, Crema, Migros et autres Coop, qui tiraient avantage d'un marché excédentaire, ont tardé à rejoindre l'Interprofession. Ils ont fini par s'y rallier après l'intervention de l'Union suisse des paysans et de la

Confédération. La pression des paysans en colère et l'organisation de manifestations musclées organisées par le syndicat Uniterre ont sans doute contribué à faire plier les récalcitrants qui redoutaient une dégradation de leur image auprès du public.

Les bases de la future organisation du marché sont acceptées par tous. Une quantité de base, le «lait contractuel», sera payée aux paysans à un prix négocié par les partenaires. Le prix des quantités supplémentaires, le «lait de bourse», variera selon le principe de l'offre et la demande. Ce mécanisme boursier devrait contribuer à diminuer la production et équilibrer le marché. En cas

d'excédents non maîtrisés, le lait sera écoulé à l'étranger aux prix mondiaux. Cette entente entre partenaires est admise par la loi sur l'agriculture. Elle échappera donc à une condamnation de la Commission fédérale de la concurrence.

Un cessez-le-feu n'est pas encore la paix. L'Interprofession doit encore s'entendre sur le volume du «lait contractuel» et sa répartition aux différentes organisations régionales de producteurs. De plus, il faudra déterminer si l'on favorisera les paysans qui n'ont pas augmenté leur production au détriment de ceux qui l'ont gonflée. Bref, le système du contingentement abandonné par la Confédération resurgira,

mais autogéré par la profession. Il faudra aussi, et ce n'est pas le moindre défi, s'entendre sur les prix négociés par contrat. En commentant la création de l'Interprofession, le président de l'Association de

l'industrie laitière rappelle que le prix du lait devra se rapprocher du niveau de celui de l'Union européenne. Tout reste donc à faire. Mais la guerre ouverte fait place à la négociation dans un cadre

institutionnel précis. Paysans et industriels disposent d'un nombre égal de représentants et chaque décision exigera une majorité qualifiée de chaque groupe. Bref, une solution «à la suisse».

## Nucléaire: le combat de coqs de trois entreprises de service public

*Le long feuilleton de l'hypocrisie de la politique énergétique qui n'est en définitive qu'une histoire de gros sous*

Jean-Daniel Delley (6 juillet 2009)

La bisbille perdue entre les trois grands de l'électricité en Suisse. Chacun d'eux a déposé une requête pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire: à Gösgen pour Alpiq, enfant de la fusion entre EOS et ATEL (juin 2008); à Mühleberg pour les Forces motrices bernoises (FMB), en partenariat avec Axpo ainsi qu'à Beznau pour Axpo, en partenariat avec FMB (décembre 2008)

Or les requérants reconnaissent eux-mêmes que deux, voir une seule centrale suffirait à l'approvisionnement électrique du pays. Mais aucun ne veut renoncer, ce qui va allonger la procédure de plusieurs mois. Dans le meilleur des cas, une éventuelle nouvelle centrale nucléaire ne pourra entrer en

fonction avant 2025-2030.

Selon les électriciens, la pénurie proche nous impose la construction rapide de nouvelles centrales. Pourtant, dans les faits, ils montrent peu d'empressement à se mettre d'accord pour faire démarrer un projet. C'est que le véritable enjeu n'est pas, comme évoqué, la sécurité de l'approvisionnement électrique du pays. Les trois sociétés, actives dans toute l'Europe, cherchent à élargir leur base de production pour dominer le marché helvétique. Dans ce conflit, les FMB devraient logiquement jeter l'éponge à Mühleberg, puisqu'elles sont déjà engagées à Beznau. Mais les Bernois se retrouveraient alors en queue de peloton.

Ces sociétés, détenues

majoritairement par les collectivités publiques, jouent donc un jeu de puissance sans grand rapport avec des missions de services publics. Leur expansion constitue leur objectif prioritaire et la couleur verte dont elles se parent à l'occasion (installations pilotes d'énergies renouvelables notamment) ne doit pas faire illusion. Pour preuve les milliards qu'elles sont prêtes à investir dans le nucléaire pour affermir leur pouvoir, des sommes qui font cruellement défaut aujourd'hui à la promotion des énergies renouvelables. Dans ce contexte, on comprend mieux la frilosité des autorités publiques à l'égard d'un véritable «green deal» (DP 1829).

## Les voies de la Maturité doivent rester ouvertes

*La diversité existant d'un canton à l'autre n'est pas forcément néfaste, mais des passerelles sont à encourager pour une formation optimale*

Daniel Schöni Bartoli (30 juin 2009)

En Suisse, le terme de «Maturité» comme diplôme revêt deux acceptions: maturité «gymnasiale» et maturité «professionnelle». La première est obtenue suite à un parcours uniquement scolaire alors que la seconde vient à l'issue d'une formation professionnelle. Cette dernière est relativement récente (le terme date de 1993) et le nombre d'apprentis qui obtiennent ce diplôme est en forte hausse ces dernières années (4400 en 1997, 10615 en 2007 selon l'OFS). Voir les statistiques de l'éducation 2008.

Dernièrement, la question du nombre de maturités gymnasiales a fait l'objet d'articles dans la presse. Les statistiques montrent en effet une grande disparité dans ce domaine: près de 30% à Genève et moins de 15% à Saint-Gall. De manière générale, le nombre de titres décernés est sensiblement plus élevé en Suisse romande et italienne, puisque tous ces cantons, à l'exception du Valais, dépassent la moyenne suisse (20%). Les différences ne sont pourtant pas dues qu'à ces raisons culturelles, mais aussi économiques. Un canton comme Genève, dominé par le tertiaire et un secteur international important est naturellement plus demandeur d'universitaires que les cantons ruraux.

A Zurich, on choisit aussi de limiter artificiellement le nombre de maturités à 20%. Les responsables zurichois de

l'instruction publique défendent ce choix en estimant qu'une sélection doit être opérée avant l'accession aux universités et autres écoles supérieures. A leurs yeux, cela permet de maintenir un meilleur niveau. Dans les cantons romands, les choses sont perçues différemment et on est sensible à l'idée d'amener une plus grande proportion de jeunes au niveau de la maturité. Là où certains se préoccupent du niveau des 20% atteignant la maturité gymnasiale, d'autres se préoccupent du niveau d'une tranche plus large des jeunes en formation. Vaste débat.

De son côté, la maturité professionnelle est un choix bien différent. Certains apprentis suivent les cours de maturité en parallèle à leur formation professionnelle (maturité dite intégrée) alors que d'autres y consacrent une année à plein temps à l'issue de leur apprentissage. Le but est généralement d'obtenir le droit d'entrer dans une HES. Une nouvelle ordonnance fédérale a été élaborée suite à la nouvelle loi sur la formation professionnelle qui permettra de mieux profiler les diplômés. Ici, ce ne sont plus systématiquement les cantons latins qui montrent les statistiques les plus élevées: les cantons de Zurich, des Grisons ou de Schaffhouse sont nettement au dessus de la moyenne nationale. Mais le nombre de maturités professionnelles reste généralement très en dessous

de celui des maturités gymnasiales, s'étalant de 5% pour Bâle-Ville à un peu plus de 16% pour le Jura.

De manière générale, la totalité des diplômes de maturité délivrés se situe entre 25 et 40% pour la quasi-totalité des cantons. Les différences observées incitent à s'interroger sur l'égalité des chances en fonction du lieu d'habitation. La question se pose aussi de savoir quel est le nombre idéal de maturité à décerner et si on veut tendre à offrir à plus de jeunes la possibilité d'accéder à des formations de niveau supérieur.

Au vu des statistiques, la Suisse compte aujourd'hui encore sensiblement moins d'étudiants que les autres pays européens. Cela peut donner l'impression que notre pays s'efforce de maintenir un haut niveau d'exigence, mais on constate parallèlement que les entreprises suisses ont de plus en plus souvent recours à des spécialistes formés à l'étranger, notamment à des Allemands arrivés en masse dans notre pays ces dernières années. On peut donc se demander si le nombre de jeunes formés en Suisse est suffisant et si nous ne tendons pas à nous rendre dépendants de l'importation de spécialistes étrangers. Mais parallèlement, l'importance de l'apprentissage contribue fortement à éviter le nombre important de sans-diplômes que connaissent certains de nos voisins. Le faible taux de

chômage des jeunes en comparaison internationale est à ce prix et le système suisse de formation a encore de beaux jours devant lui.

Le chiffre des 20% a un caractère quelque peu fétichiste. Il contribue à opérer une sélection très stricte des candidats, mais cette sélection ne peut à elle seule garantir la qualité des formations. On notera en particulier qu'elle perpétue une «*constante macabre*» qui consiste à programmer à l'avance le nombre d'échecs nécessaires quelque soit le niveau réel des élèves. On peut aussi remarquer ici que la maturité gymnasiale suisse continue à exiger une grande polyvalence en recourant très peu aux coefficients dans l'évaluation. En comparaison, les candidats français au baccalauréat français font des choix déjà très tranchés entre les sections

scientifique, littéraire et économique. Là où un jeune Suisse faisant un blocage avec l'allemand ou les mathématiques sera durement sanctionné, un jeune Français pourra choisir une section lui ouvrant des études universitaires où il pourra exceller malgré sa faiblesse dans un domaine précis. On rencontre ainsi dans nos écoles professionnelles de nombreux jeunes très capables qui ont renoncé aux études suite à un échec dans une branche particulière.

Une plus grande ouverture ne doit toutefois pas affaiblir les exigences et conduire à un afflux massif d'étudiants qui perdent pied dans les universités. Le choix d'une maturité suisse non-spécialisée n'est donc pas à remettre en cause, car il existe une voie tout à fait intéressante pour ceux qui auront fait le choix de la

formation professionnelle: la «*passerelle vers les hautes études universitaires pour les détenteurs de maturités professionnelles*». Cette solution a l'avantage de permettre à des jeunes ayant rencontré plus tardivement un intérêt pour les études de rejoindre les universités. Parmi eux, certains deviendront excellents et il serait regrettable de se priver de leurs talents. Notons encore que d'autres solutions que la passerelle existent aussi. Au delà du nombre idéal de maturités, un encouragement à ceux qui font le choix de la maturité professionnelle suivie d'études devrait être augmenté, notamment par le développement des bourses d'étude. La volonté d'étudier ne se révélant pas à 15 ans chez tous les jeunes, les portes doivent rester ouvertes.

## Pas de conseiller fédéral pour Federer

*La Suisse officielle ignore le plus grand sportif de tous les temps*

Alex Dépraz (6 juillet 2009)

Un événement exceptionnel au terme d'un match au scénario époustouflant. Roger Federer est devenu ce dimanche plus que ce qu'il était déjà soit le meilleur joueur de tennis de l'histoire. Sa 6ème victoire à Wimbledon, la 15ème en Grand Chelem font figurer le Bâlois au panthéon du sport. Quel autre que lui peut se targuer d'avoir dominé pareillement un sport qui n'est ni le biathlon ni le tir à l'arc pendant une si longue durée? L'immense champion se double d'un homme

irréprochable en dehors du *court, gentleman* polyglotte bientôt père de famille. A tel point que ceux qui lui cherchent encore des poux n'ont que sa perfection à lui reprocher.

La Suisse officielle paraît empruntée devant ce joyau confédéral. Aucun représentant de la Confédération ne figurait entre Pete Sampras et John McEnroe dans la tribune du Centre Court. Le fantômatique Ueli Maurer n'a parlé de sports

ce week-end que pour expliquer comment enfermer le plus rapidement possible les hooligans qui déferleraient dans les stades suisses. On ne comptera pas sa piteuse tentative de bras de fer contre Obama parmi les performances sportives. Il n'y avait aujourd'hui toujours pas trace d'un communiqué officiel – fût-ce un sobre message de félicitations – sur [www.admin.ch](http://www.admin.ch) pas plus que sur le site du canton d'origine du «*maître*».

---

On peut bien sûr se féliciter de l'absence de récupération politique, et du lien direct entre l'icône Roger et le public qui le vénère. Mais, l'identité nationale ne se construit pas seulement à coup de mythes,

de repli sur soi et de lutte contre l'étranger. Lorsqu'à de rares exceptions tous les Suisses vibrent pour l'exploit de leur champion, c'est aussi un événement politique. L'affirmation que la Suisse

peut exister une raquette à la main et gagner sur le court en se mesurant d'égal à égal à son adversaire, fût-il américain. Le Conseil fédéral a raté un point facile.

---